FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Dimanche 20 Janvier 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

LES COMPLICES

oooooooo

Mon dernier article m'a valu de sévères objurgations de la part du « Télégramme » qui, sans prendre le temps de tremper sept fois sa plume dans son encrier, m'a reproché de faire le procès du Bloc National, organisateur de la vie chère.

L'organe de droite, qui veut bien reconnaître « la carence des Gouvernements, à l'égard des problèmes fiscaux, économiques et sociaux » en tire cependant une conséquence bien inattendue : c'est que ça n'est pas du tout la faute de la majorité aragonine du Parlement qui n'a pas su se donner, dit-il, un gouvernement à son image. C'est bien la première fois que j'entends dire, depuis que je suis à la Chambre — et ça ne date pas d'hier — qu'un gouvernement soutenu par les votes de confiance répétés de la majorité n'a pas la confiance de celle-ci et j'ai entendu trop souvent chanter les louanges de M. Poincaré par les amis du « Télégramme » pour ne pas les croire de bonne foi, en complète communion d'idées avec son gouvernement. A la Chambre, c'est comme à l'office : on ne conserve pas les domestiques qui ne font pas votre affaire.

Que le Bloc National, à la veille des élections, tente de se désolidariser de M. Chéron, je le comprends sans aucune peine : mais quand on a, pendant deux ans, approuvé sa politique, on a fort mauvaise grâce à venir crier tout à coup haro sur le baudet. Personne n'est dupe de cette manœuvre, le rédacteur du « Télégramme » pas plus que ses propres lecteurs.

Je ne m'y arrêterai donc pas davantage, mais puisque le « Télégramme » assure que je fais erreur quand je porte à l'actif du Bloc National la protection des spéculateurs la dévalorisation du franc et l'organisation de la vie chère, force m'est bien de revenir sur ce sujet et de mettre en relief les regrettables postes de ce triste bilan.

Tout d'abord, la grande Mercante.

Lors de l'interpellation sur la Say, à laquelle j'ai fait l'autre jour allusion, mon collègue Berthe a fait un exposé bref mais éloquent des opérations scandaleuses sur lesquelles la majorité bienveillante a jeté le voile protecteur, du silence et de l'oubli.

Je cite l' « Officiel » :

« Sous la pression de l'opinion, la justice a bien ouvert des instructions, mais les années ont passé sans amener de conclusion. Certes, comme le rappelait M. Levasseur, les petits ont été punis durement, mais les hauts personnages ont pu échapper aux sanctions. Quand nous protestions, on nous répondait toujours : la justice est saisie, mais en fait, elle va si lentement que son train paraît celui d'un enterrement.

» La liste est trop longue des affaires étouffées. La commission des marchés, la commission de la spéculation ont cependant travaillé avec beaucoup de conscience. Je me souviens encore du rapport de M. Flandin sur les 500 millions de superdividendes distribués par les constructeurs ; du rapport de M. Mistral, en 1919, sur les 4.500.000 francs indûment perçus par la maison Darracq et les 85 millions de bénéfices illégaux encaissés par la Maison Hotchkiss.

» En mars 1918, M. Flandin montre que la Maison Samson a touché 26 millions en trop ; en octobre 1918, il prouve que la Hispano-Suiza a reçu indûment 200 millions. Puis, c'est le rapport de M. Denise sur la Société Rhône, où l'on voit le ministre des Régions Libérées ne pas tenir compte du désir d'enquête complète exprimé par la commission.

» Malgré tous ces rapports, l'Etat n'a pas récupéré un sou et, pendant cette législature, on a laissé aux spéculateurs le montant des profits qu'ils ont réalisés au détriment de la nation.

» En juin 1920, on constate que M. Taveneau a touché indûment 144 millions.

» Depuis, on n'en parle plus !

» C'est un véritable scandale que deux ou trois ans aient pu passer sans que ces millions aient été repris.

» Le 6 juin 1919, M. Boussenot a signalé les ordres d'achat de sucre transmis télégraphiquement à la Réunion par la Maison Chiris-Carnot, qui achetait à 48 francs le quintal, sachant que le lendemain un décret fixerait à 78 francs le prix payé par l'Etat.

» Et l'on n'en parle plus.

» En février 1921, une instruction est ouverte contre la Maison Farman ; depuis silence. En avril 1921, on inculpe M. Galmot, son immunité parlementaire est levée en hâte ; puis, on ne fait plus rien. Dans l'affaire des mistelles, on inculpe seulement un comparse. Dans l'affaire des vins portugais, on n'a rien fait parce que l'inculpé touchait de près au Gouvernement.

» Rappelez-vous l'introduction en France de 30.000 moutons pourris ; une information a été ouverte, mais on s'en est tenu là. L'instruction de l'affaire des carbures a démontré que la Société incriminée a fourni en pleine guerre de la cyanamide à l'Allemagne ; M. Viviani a stigmatisé à la tribune les mauvais Français qui s'étaient rendus coupables de cette trahison, puis le silence est venu.

» Il faudra que le Parlement prochain revienne sur cette affaire scandaleuse ».

Contre ce réquisitoire de Barthe, personne ne s'est inscrit à faux, parce qu'il n'est que trop exact.

On reproche aux socialistes et aux radicaux de l'opposition d'avoir fait perdre en d'inutiles interpellations, un temps précieux au Gouvernement qui aurait sans cela, sans doute, les loisirs nécessaires pour aborder les problèmes économiques et financiers.

Le bon billet ! Fallait-il donc si longtemps à la Chambre du 16 Novembre pour faire rendre gorge aux profiteurs qui s'étaient enrichis et qui s'enrichissent sur les ruines de la Nation ? Elle n'avait qu'un mot à dire, un geste à faire.

Elle n'a pas dit ce mot ; elle n'a pas fait ce geste. Elle n'a fait, au contraire, qu'encourager les pratiques des trafiquants et des spéculateurs.

Et cela seul suffit à la déconsidérer.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

CRÉDITS AUX SINISTRÉS

Paris, 18. — M. Reibel, ministre des Régions Libérées, a présidé ce matin la réunion de la commission interparlementaire chargée de la répartition entre les dix départements dévastés des crédits alloués pour 1924.

A cette réunion, assistaient les dix préfets intéressés.

Les propositions de répartition soumises par les ministre, ont été complètement approuvées par la commission, qui a remercié M. Reibel de la collaboration confiante qu'il maintient entre lui et les représentants des départements sinistrés.

LES ESPAGNOLS MATEU ET NICOLAU GRACIÉS

Madrid, 18. — Mateu et Nicolau ont été graciés.

Le Bloc contre la Vie Chère

Renseignements des Coopératives de Consommation du Pas-de-Calais

::: Des précisions ::: Des chiffres récents

Hier, nous sommes allé trouver les administrateurs de la Coopérative générale du Pas-de-Calais et voici les renseignements qu'ils ont bien voulu nous fournir sur la hausse des prix :

« Remarquons d'abord, nous disent-ils, que la crise de vie chère n'est pas nationale, mais internationale. Ce n'est pas un fléau localisé à notre pays, c'est une calamité étendue à tout un faisceau de nations. La guerre doit être considérée comme la cause la plus profonde, car il faut payer l'amortissement des destructions. Ajoutons-y l'état d'hostilité entre les nations, et l'absence de solidarité entre les différents pays. Il nous faut aussi dénoncer l'individualisme commercial, surtout dans les régions libérées, où le rampion des dommages de guerre a fait éclore une nuée de commerçants. Il nous faut encore dénoncer l'absence de centralisation et d'organisation générale du commerce. Notre industrie alimentaire n'existe pas en comparaison de celle des Etats-Unis.

Citons l'exemple des Abattoirs d'Arras :

Pas d'utilisation rationnelle des sous-produits ; mauvaise utilisation du cinquième quartier ; peu d'installations frigorifiques ; pas de wagons frigorifiques ; mauvaise organisation des chemins de fer ; des villes comme Lévin et Sallaumines n'ont pas de gare, d'où frais de camionnage élevés.

Le consommateur de nos régions est naïf, inéduqué. Il n'est pas discipliné. Ses préjugés le rendent hostile à certaines denrées, notamment le frigo.

Quant aux causes immédiates de vie chère, résumons-les :

La baisse du franc qui équivaut à une crise de confiance ; le change dont les fluctuations varient sur de très courtes périodes, ce qui favorise les spéculateurs et déconcerte le commerce honnête ; la politique de démagogie dite de protection paysanne et de tarifs douaniers ; les impôts de consommation ; taxe sur le chiffre d'affaires et les bénéfices commerciaux et industriels ; taxe de luxe ; tarifs de transport par chemins de fer très élevés.

Une augmentation de 30 0/0

Quelle est la conséquence d'une telle situation ?

C'est une augmentation de 25 à 30 pour cent sur tous les produits nécessaires à l'existence. Cette augmentation a d'abord frappé les prix de gros. En réalité il y a un an que la grande crise a commencé alors que le consommateur n'est réellement touché que depuis 2 ou 4 mois. Ce retard dans l'augmentation du détail vient de ce que le commerçant qui possède des stocks, pratique rarement d'une façon immédiate le cours de remplacement.

Et surtout, développement du mouvement coopératif. »

Tels sont les renseignements et les opinions qui nous ont été obligeamment fournis par les dirigeants de la Coopération ouvrière dans nos régions. On ne manquera pas d'être frappé de leur précision et de leur netteté. G. D.

Nous les prenons sur le détail par rapport aux meilleurs prix de 1922 et 1923. Et comme les denrées agricoles ont subi la plus forte hausse, nous les plaçons en première ligne avec cette remarque que la hausse saisonnière sur le beurre et les œufs a été sensiblement aggravée.

DENRÉES AGRICOLES

	Fr.	Fr.
Pain	0 90	1 20
Beurre	12 »	18 »
Œufs	0 50	1 »
Lait	0 75	1 10
Viande de boucherie d'augmentation au kg.	2	à 3
Saindoux importé	7 »	10 »
Gras de bœuf	3 75	4 80
Pommes de terre	0 20	0 60

ALIMENTATION GENERALE

	Fr.	Fr.
Huile arachide, le litre	3 50	5 »
Café	10 »	13 »
Vin	1 30	1 80
Sucre	3 »	4 »
Chicorée	3 »	3 40
Chocolat	6 40	8 »
Rhum, le litre	14 »	20 »

AUTRES PRODUITS

	Fr.	Fr.
Pétrole	1 20	1 40
Savon	1 30	2 »
Savon blanc	0 90	1 25
Balai	2 75	5 »
Charbon	13 50	18 »

Le dernier mot n'est pas dit

La hausse n'est du reste pas terminée. L'augmentation des prix de gros n'a pas encore donné son plein effet sur le détail. *Il faut donc prévoir une aggravation qui portera sur la viande, le café, l'huile, le chocolat, le savon, le pétrole, le charbon, le beurre, le lait, etc...*

— Et quel remède, demandons-nous, jugerez-vous utile d'employer pour guérir le mal et mettre fin à un état de choses si alarmant ?

— A notre avis, les remèdes immédiats sont les suivants :

Répression de la spéculation qui s'exerce à la faveur de la fluctuation des changes ; main-mise par l'Etat ou plutôt par de grandes associations désintéressées, — les coopératives par exemple, — sur les quelques grosses industries alimentaires, telles que sucreries, raffineries, minoteries ; amélioration des abattoirs ; suppression des impôts de consommation ; révision des tarifs douaniers ; amélioration des transports et revision des tarifs de chemins de fer ; organisation des transports et services frigorifiques ; répression sévère des vols dans les gares, ce qui grève le prix des marchandises ; propagande active en faveur de certains produits, notamment les frigorifiques.

Enfin, si la crise s'aggravait, retour à une réglementation du ravitaillement, comme pendant la guerre.

Et surtout, développement du mouvement coopératif. »

Tels sont les renseignements et les opinions qui nous ont été obligeamment fournis par les dirigeants de la Coopération ouvrière dans nos régions. On ne manquera pas d'être frappé de leur précision et de leur netteté. G. D.

Nos soldats reviennent des pays occupés

LES TROUPES DE LA 1re RÉGION RENTRÉES DANS LEURS GARNISONS

Dusseldorf, 18. — On annonce que les régiments de la 1re division d'infanterie, détachés dans la Ruhr, depuis le 8 mai 1923, sous les ordres du général Cuny, commandant l'infanterie de la 1re division, rentreront ce soir dans leurs garnisons.

C'est notamment cette nuit même, à 24 h. 00 que le 43e d'infanterie rentrera à Lille. Après leur débarquement en gare Saint-Sauveur, nos soldats regagneront leurs casernements à la Citadelle.

De nouvelles bagarres sanglantes dans la Ruhr

LA POLICE TIRA SUR LES GRÉVISTES ET IL Y EUT DEUX MORTS ET DES BLESSÉS.

Dusseldorf, 18. — La reprise du travail dans la métallurgie s'accentue. Les mineurs des deux mines de lignite, qui fournissent le combustible aux usines d'électricité Goldenbergwerk, près de Cologne, se sont mis en grève, ainsi que les ouvriers de la centrale. La police a tiré sur des cortèges de manifestants. Il y a 2 morts et plusieurs blessés.

La centrale Goldenbergwerk, qui fournit la force électrique à tout le bassin rhénan-westphalien, disposerait de courant pour trois ou quatre jours ; de nombreuses usines se verront obligées de fermer leurs portes.

La grève continue dans l'industrie du textile de la rive droite du Rhin. Sur la rive gauche, le travail a repris dans quelques filatures.

PAS D'ACCORD POUR LA BANQUE RHÉNANE

Berlin, 18. — D'après le « Mittag », le haut commissaire de France n'aurait pas accepté les dernières conditions posées par le Reich, à son approbation des statuts de la Banque Rhénane d'émission. Le Reich avait demandé notamment que la plus petite coupure de la nouvelle monnaie, soit de huit marks-or et avait posé comme condition à son acceptation de la Banque, l'entrée des rente-marks dans des territoires occupés, ce qui lui aurait permis d'émettre 800 millions de nouveaux rente-marks gagés sur la propriété foncière des territoires occupés.

:: LIRE ::

En deuxième page :

LA SUITE DE LA LISTE DES GAGNANTS DE NOTRE CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS.

En quatrième page :

LE RÉVEIL AGRICOLE.

A propos de l'atterrissage de l'avion au trésor

IL TRANSPORTAIT D'ANGLETERRE EN SUISSE PRÈS DE SEPT MILLIONS

Paris, 18. — On se souvient que récemment un avion venant d'Angleterre et transportant de l'or a atterri sur le terrain de secours de Poix, d'où le chargement a été transporté à Paris en automobile.

Le chargement se composait de 12 caisses pesant ensemble 557 kilogs ; deux de ces caisses renfermaient des monnaies anglaises ; les autres des lingots.

La valeur de l'envoi était de 6.700.000 francs.

Cet or était envoyé par une banque anglaise à une société suisse à Bâle par l'intermédiaire d'un établissement de crédit de Paris, qui en a pris livraison au Bourget et l'a expédié en Suisse par la voie ferrée.

Il ne s'agissait donc pas, comme on a pu le croire de contrebande de l'or, mais de la réalisation d'une opération bancaire entre Londres et Bâle.

L'enquête de la sous-commission des spéculations dans les R. L.

DES RECHERCHES VONT DE NOUVEAU ÊTRE OPÉRÉES A LILLE

Paris, 18. — On nous communique le procès-verbal suivant : La Sous-Commission des spéculations pour les régions libérées a entendu un expert en œuvres d'art ancien, fonctionnaire des services français de restitution à Wiesbaden.

Il résulte de ses déclarations que sur les 5 milliards des objets d'art volés au cours de la guerre, des objets représentant une valeur de 9 millions seulement auraient été restitués, et que la récupération pourrait encore être faite utilement si le gouvernement français usait des droits qu'il tient du protocole de Spa et de l'article du traité de Versailles.

La Commission a dépouillé les dossiers qu'elle a rapportés de Lille au nombre de 115, et a désigné des rapporteurs.

Elle a décidé de retourner à Lille pour procéder à toutes les vérifications nécessaires et arrêtera dans sa prochaine réunion, le programme de ses enquêtes sur place.

LE MANDAT DE SIX ANS POUR LES DÉPUTÉS

Paris, 18. — M. Fribourg, député de l'Ain, déposera une proposition de loi tendant à instituer le mandat de six ans pour les députés, avec renouvelement par tiers. Cette proposition est signée par deux cent vingt députés et M. Fribourg assure que le Gouvernement n'y fera pas d'opposition.

Il a lui-même raconté à l'appui cette anecdote :

— J'avais soumis tout d'abord ma proposition au président du conseil, qui ne s'y montra pas favorable.

— Mais vous l'avez approuvée jadis ! lui dis-je.

Alors, vous m'avez répliqué en riant M. Poincaré.

Les Sports d'Hiver à Chamonix

(Photo Manuel)

L'EQUIPE FRANÇAISE DE BOBSLEIG (Capitaine Legrand) QUI PARTICIPERA AUX JEUX OLYMPIQUES

Le roi d'Espagne craignait la guerre civile

C'EST POUR CELA QU'IL FUT FAVORABLE A LA CONSTITUTION DU DIRECTOIRE

Londres, 18. — M. Ward Price, envoyé spécial du « Daily Mail » à Madrid, a été reçu par le roi Alphonse XIII, qui lui a fait d'intéressantes déclarations.

Le roi lui a dit notamment que s'il avait adopté une attitude nettement favorable à l'arrivée au pouvoir du Directoire du général Primo de Rivera, c'était surtout parce qu'ils savait que les abus du vieux régime causaient un mécontentement profond chez les officiers supérieurs de l'armée. Le problème consistait pour Alphonse XIII à éviter une guerre civile.

Certain de l'approbation de la nation espagnole pour la nouvelle forme de gouvernement, il accorda sa pleine confiance au dictateur militaire.

LE MÉCONTENTEMENT A PROPOS DU STATUT DE TANGER

Le roi a ensuite abordé la question de Tanger, au sujet de laquelle existe dans le pays un sentiment très net que les intérêts de l'Espagne ont été négligés.

Celle-ci voudrait que tout au moins, une part d'influence soit réservée dans l'administration de Tanger par quelques compensations, qui soient données, ailleurs si, elle accepte de signer le statut avec la France et l'Angleterre.

Dommages de guerre

Paris, 18. — Est nommé président de la commission spéciale d'arrondissement de constatation et d'évaluation des dommages de guerre de Boulogne-sur-Mer, M. Dupuich, substitut du procureur de la République à Arras.

Sont nommés présidents suppléants de la même commission : MM. Delatouche, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais et Potentier, ancien greffier du tribunal civil.

Les obsèques des victimes de la bagarre du 11 Janvier

DE NOMBREUX MILITANTS Y ASSISTÈRENT ET IL N'Y EUT PAS D'INCIDENT

Paris, 18. — Les obsèques d'Adrien-Georges Ponset, du Syndicat des Bâtiments, et Gros, du Syndicat unitaire des Métaux, blessés au cours de la bagarre qui s'est produite le 11 janvier dernier à l'Union des Syndicats de la Seine, rue Grange-aux-Belles, et décédés peu après à l'Hôpital Saint-Louis, ont eu lieu.

A 14 heures, répondant à l'appel de l'Union des Syndicats de la Seine, les nombreuses délégations qui assistent à la cérémonie, commencent à se masser sur le quai de la Rapée, non loin de l'Institut médico-légal.

Peu après, le cortège se met en marche, derrière le char funèbre se placent les membres de la famille et les nombreuses délégations, ainsi que de nombreux militants ; puis, le cortège gagne le cimetière d'Ivry où a lieu l'inhumation.

Au cimetière, les assistants se groupent autour de la tombe, où le drapeau de l'Union anarchiste est déployé ; puis, MM. Colomer et Lecoin, de l'Union anarchiste, prononcent quelques paroles d'adieu et invitent les assistants à se retirer dans le plus grand calme.

La sortie s'est effectuée sans incident.

LE SERVICE DES « ABONNÉS ABSENTS » RÉORGANISÉ PAR LES TÉLÉPHONES

Paris, 18. — L'administration des P.T.T. fait savoir que le service dit des «abonnés absents» est réorganisé. Tout abonné peut moyennant une redevance fixe de 1 fr. 25 pour un jour, 10 francs pour un mois, 20 francs pour un trimestre, 60 francs pour une année et une taxe additionnelle de 0 fr. 25 par avis d'absence, user de ce service.

EN DEUX LIGNES

Bruxelles. — Auto patinant sur verglas, le roi descendit et prit le tram comme simple mortel.

Washington. — Crois. «Tacoma» échoué près Vera Cruz. Pas nouvelles, 300 hom. équipage.

Paris. — Le 22, à la légation, rem. hommage polonais : «Le Portrait de Foch» p.Kossak,mar.

Lyon. — Un pavillon de 242 m2 et divers stands retenus par Soviets p. la foire de Lyon.

Londres. — Referendum mineurs: 510.303 voix exigent condit. nouvelles : 114.358 statut quo.

New-York. — On annonce que le match Dempsey-Gilbons aura lieu début juillet.

Londres. — «Le Daily Express» annonce que le Cabinet égyptien a démissionné.

Vienne. — Bilan Banque Nationale indique grosse augmentation encaisse-or.

Nevers. — 3 ouvriers ont été ensevelis sous bâtim. effondré, 1 mourant, 2 griév. blessés.

Paris. — Séance officieuse C.d.R. pour préparation Comité experts qui siègera lundi.

Nîmes. — Secousses sismiques région. Meubles renversés dans les maisons. Pas victimes.

Tampico. — Navires rebelles ont canonné banlieue Varadère. Maisons détruit. Victi. ignoré.

Bordeaux. — Nouvelle crue de la Garonne. A Marmande, la côte est environ sept mètres.

LA BAISSE DU FRANC

ruine les petits épargnants

C'est par milliers que l'on compte les épargnants qui ont perdu plus du quart de leurs économies et voient baisser chaque jour leur revenu

Une catégorie intéressante du public dont les journaux ne parlent guère durant cette crise des changes est celle des petits épargnants — petits commerçants et cultivateurs, ouvriers aisés, fonctionnaires.

Avant la guerre ils ont prêté des milliards à la Russie, à la Turquie, etc... On connaît le sort qui leur fut réservé. Cela ne les a pas découragés, ils ont repris leur patient labeur d'épargne et prêté cette fois à l'Etat français.

Grâce à eux, l'Etat a trouvé non seulement les milliards nécessaires aux régions dévastées mais aussi les milliards empruntés pour équilibrer le budget.

La baisse continue du franc depuis 1919, lente jusqu'à l'arrivée du Président du Conseil actuel, vertigineuse depuis, atteint particulièrement leurs épargnes. A chaque chute du franc ils ont vu les titres de leur portefeuille baisser de valeur.

Chaque bond en avant de la livre et du dollar a vu se produire un recul systématique des fonds d'Etat français et des titres qu'il garantissait.

L'éloquence des chiffres

Les chiffres sont particulièrement éloquents en la matière. Rentes 4 %, 5 %, 6 %, obligations du Crédit National, de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, c'est-à-dire tous les titres que possèdent en majorité la petite bourgeoisie et la classe ouvrière, ont suivi le franc dans sa chute.

La Rente 5 %, d'une valeur nominale de 100 fr., émise à 88, maintient ce cours malgré la guerre. Depuis lors elle tombe et se trouve cotée en janvier 1923 à 67 fr., d'où perte de 21 fr. par 100 fr.

La Rente 4 % de l'Emprunt de la Victoire, émise à 70 fr. 80, cotée 71.80 en 1919, descend jusqu'à 54 fr. 50 en janvier 1923.

Un aussi triste sort est réservé aux deux emprunts que l'Etat français a lancés en 1920. Le titre de Rente 5 % amortissable descend de 100 à 82 fr. — près de 20 % de perte — ; le titre 6 % de 100 fr. se retrouve ce mois-ci à 78 fr. — plus de 20 % de perte.

Les porteurs de ces titres ont perdu le quart de leur fortune en trois ans !

Records de baisse

Avec les fonds garantis par l'Etat, c'est-à-dire les titres émis pour la reconstitution des R. L., on retrouve la même courbe descendante.

L'obligation du Crédit National, émise à 495 fr. en 1919, vaut en janvier 1923 410 fr. ; la perte ressort à 85 fr. par titre. L'obligation émise à 485 en 1920 se retrouve à 410 également.

Pour les Bons de 1921-22, la chute quoique moins forte est appréciable, 25 à 30 fr. par Bon.

Les autres obligations émises pour la Reconstitution des régions dévastées, telles que celles des emprunts de la grosse Métallurgie, des Houillères du Nord, de l'Industrie Sucrière — ont subi de même l'influence de la baisse.

Emises au taux de 475 ou 480, leur cours oscillent maintenant entre 400 et 410 — presque 100 francs de baisse par titre aggravé d'un revenu fixe, non susceptible d'augmentation et dont le pouvoir d'achat diminue à chaque baisse du franc.

Même sort aux emprunts des villes et départements dévastés. L'obligation 6 % Département du Nord par exemple, émise à 475 valait 429 ce mois-ci.

Quant au record de la baisse de la catégorie appelée peut-être par ironie « valeurs de tout repos », il est détenu par l'obligation 5 % de la Ville de Paris émise en 1919 à 495 et qui valait 359 fr. le 15 Janvier.

On pourrait multiplier les exemples sans enregistrer un démenti.

Ce tableau permet d'embrasser d'un coup d'œil la baisse subie :

		Taux d'émission	Val. au 16 janv. 24
Rente	5 % 1915	88 fr. 75	67 fr.
Rente	4 % 1918	70 fr. 80	54 fr. 15
Rente	5 % 1920	100 fr.	82 fr.
Rente	6 % 1920	100 fr.	78 fr.
Crédit Nat.	5 % 1919	495 fr.	410 fr.
Crédit Nat.	5 % 1920	485 fr.	410 fr.

La baisse du pouvoir d'achat du franc

Cette baisse des titres de l'Etat ou émis sous sa garantie a suivi pas à pas celle du franc dont la valeur elle-même dépend de celles de la livre et du dollar. Il y a une étroite dépendance entre ces trois facteurs.

A la courbe décroissante du franc correspond une courbe croissante de ces monnaies étrangères. Il y a une étroite dépendance entre le coût de la vie et le change, comme le constatait M. Loucheur dans un récente interview, et qu'est-ce le change ? sinon la comparaison de valeur entre notre franc et les monnaies anglaises, américaines et autres.

A la baisse des titres s'ajoute la baisse de la capacité d'achat du revenu de chaque rentier ou épargnant

N'importe quelle ménagère se voit chaque jour obligée de donner une plus grande quantité d'argent pour la même quantité de marchandises.

Il en est de même pour l'épargnant et le rentier, il assiste au spectacle paradoxal d'une monnaie dont la quantité reste la même et avec laquelle il obtient de moins en moins en échange. Ses revenus tout en restant fixes lui imposent chaque jour de nouvelles privations. On en jugera par le tableau ci-dessous qui fait ressortir la dépréciation constante de notre franc particulièrement grave depuis fin 1922.

		DOLLAR val. moy.	LIVRE val. moy.
	1914	5 fr. 18	25 fr. 22
Fin	1919	10 fr. 81	40 fr. 22
»	1920	17 fr. 21	50 fr. 53
»	1921	13 fr. 42	52 fr. 22
»	1922	14 fr. 04	69 fr. [illegible]
»	1923	19 fr. 20	85 fr.
Janvier	1924	23 fr. 23	98 fr. 10

Les hauts cours du dollar et de la livre en 1920 correspondent, on s'en souvient, aux prix maxima subis durant cette année en France, prix dépassés d'ailleurs maintenant avec la nouvelle tension de ces devises.

Crise de confiance

La baisse du franc amène peu à peu une crise de confiance dans les classes moyennes de la Nation, crise qui peut mener l'Etat et par contre-coup les porteurs de titres à la faillite.

Il a fallu la brusque chute de notre monnaie pour forcer le Gouvernement à prendre des mesures qu'il oubliera en partie sans aucun doute quand le danger semblera passé.

Il n'en reste pas moins que la crise actuelle aura encore accentué la perte subie par les millions de français porteurs de rentes, Bons du Trésor ou obligations garanties par l'Etat, et cela par la carence d'un Gouvernement qui depuis un an a laissé perdre à notre monnaie plus du tiers de sa valeur d'achat. Bilan particulièrement grave à trois mois des élections.

P. L.

Nouvelle chute du franc

Hier, tandis que M. Poincaré s'expliquait devant la Commission des Finances, la livre atteignait le cours de 93,25 contre 90,57 la veille ::: ::: ::: ::: :::

La Commission des Finances de la Chambre a entendu hier, MM. Poincaré et de Lasteyrie sur les projets financiers déposés par le gouvernement.

Fait qui certainement, ne passera inaperçu, le même jour, le franc faisait en Bourse de Paris un nouveau saut en arrière. Après avoir donné quelque espoir avant-hier, — la livre étant revenue à 90.575 — notre unité monétaire cotait 93,25, pour la livre ; 22,05 pour le dollar (ouverture) et 92,95 et 21,905 (clôture) vendredi.

Devant la commission des Finances, M. Poincaré a insisté sur la nécessité et l'urgence du vote des projets du gouvernement, vote au sujet duquel il a renouvelé sa décision d'engager, devant la Chambre, la responsabilité du Gouvernement tout entier. Il a ajouté d'ailleurs que ces mesures nouvelles ne pouvaient en rien être considérées comme une renonciation des droits de la France sur l'Allemagne.

La commission ayant constaté que le budget des dépenses ordinaires est en équilibre et que la situation économique du pays est satisfaisante, a décidé d'aborder sans délai l'examen des mesures nécessaires pour couvrir par des recettes permanentes, les dépenses permanentes du budget des dépenses recouvrables dont l'équilibre est compromis par la défaillance de l'Allemagne.

La séance fut animée

Paris, 18. — La séance qu'a tenue ce matin la commission des Finances a duré près de trois heures et, a été par moment très animée.

Sur les 44 membres de la commission, 32 étaient présents et c'est avec la plus grande attention que furent écoutées les explications fournies par le président du Conseil.

De nombreuses questions ont été posées à M. Poincaré.

Dix-neuf membres de la commission sont intervenus pour demander des précisions sur les projets du gouvernement, en particulier sur la répression des fraudes fiscales et l'institution du carnet de coupons.

Les mesures devront être sanctionnées avant six mois

Répondant à certaines demandes qui lui avaient été soumises, M. Poincaré a insisté notamment pour que soient adoptées les dispositions permettant au gouvernement de procéder par voie de décret aux économies et aux compressions nécessaires dans les services publics, ainsi qu'à la suppression du monopole des allumettes et aux autres réformes.

Il a bien spécifié que le gouvernement entendait d'ailleurs collaborer à cette œuvre en plein accord avec la commission des Finances et a rappelé que les mesures prises devraient être sanctionnées par le Parlement dans un délai de six mois.

Une décision du Comité de l'Entente républicaine

Paris, 18. — Le Comité directeur de l'Entente républicaine démocratique a décidé de soutenir le gouvernement dans sa lutte pour le relèvement du franc et de voter les nouvelles ressources dont la nécessité et l'urgence seraient démontrées, étant bien entendu qu'il sera procédé d'abord à la réalisation immédiate d'un ensemble d'économies dans toutes les branches de l'Administration, telle que, notamment, la suppression de certains monopoles et exploitations d'Etat et des arsenaux inutiles, etc.